

FCP UNIVERS AMBITION CEA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2013

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013

Introduction

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons examiné les états financiers du Fond Commun de Placement «UNIVERS AMBITION CEA », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font apparaître un total bilan de 101 288 dinars et un déficit net de la période <12 427> dinars.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

La direction du gestionnaire du fond est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur :

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière « SCIF », gestionnaire du fond. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière du Fonds Commun de Placement «UNIVERS AMBITION CEA » au 31 décembre 2013, ainsi que le résultat de ses opérations et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur l'observation suivante :

Les disponibilités non utilisées représentent 3,575% de l'actif total au 31 Décembre 2013. Ces disponibilités sont en dessus de la limite maximale de 2% de l'actif exigée par le décret n° 99-2773 du 13 Décembre 1999 portant fixation des conditions d'ouverture des « Comptes d'Epargne en Actions », des conditions de leur gestion et de l'utilisation des sommes et des titres qui y sont déposés tel que modifié par le décret n°2002-1727 du 29 Juillet 2002.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du Fonds, mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes de révision comptable généralement admises en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Tunis, 28 Mars 2014

Le Commissaire aux Comptes :
ECC MAZARS
Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

BILAN
arrêté au 31 décembre 2013
(unité : en Dinars Tunisien)

ACTIF	Notes	31/12/2013
AC1- Portefeuille-titres		
Actions et droits rattachés	3.1	97 667,193
AC2- Placements monétaires et disponibilités	3.3	
Placements monétaires		0,000
Disponibilités		3 620,942
AC3- Créances d'exploitation		
Autres débiteurs		0,000
TOTAL ACTIF		101 288,135
PASSIF		
PA1- Opérateurs créditeurs	3.5	385,279
PA2- Autres créditeurs divers	3.5	1 317,280
TOTAL PASSIF		1 702,559
ACTIF NET		99 585,576
CP1- Capital	3.7	98 476,928
CP2- Sommes distribuables		
Sommes distribuables des exercices antérieurs		0,000
Sommes distribuables de l'exercice	3.8	1 108,648
ACTIF NET		99 585,576
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		101 288,135

ETAT DE RESULTAT
du 26 Mars 2013 au 31 décembre 2013
(unité : en Dinars Tunisien)

	Notes	26/03/2013 31/12/2013
PR1- Revenus du portefeuille-titres	3.2	
Revenus des actions		3 063,000
PR2- Revenus des placements monétaires	3.4	409,896
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		3 472,896
CH1- Charges de gestion des placements	3.6	-987,199
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 485,697
PR3- Autres produits		0,000
CH2- Autres charges	3.6	-1 504,908
RESULTAT D'EXPLOITATION		980,789
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation		127,859
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	3.8	1 108,648
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-127,859
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-13 211,107
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		459,810
Frais de négociation		-656,559
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-12 427,067

VARIATION DE L'ACTIF NET

Du 26 Mars 2013 au 31 décembre 2013

(unité : en Dinars Tunisien)

	26/03/2013	31/12/2013
AN1- Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation		
Résultat d'exploitation		980,789
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-13 211,107
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		459,810
Frais de négociation		-656,559
AN2- Distributions de dividendes		0,000
AN3- Transactions sur le capital		
Souscriptions		
- Capital		12 850,000
- Régularisation des sommes non distribuables		-965,216
- Régularisation des sommes distribuables		127,859
Rachats		
- Capital		0,000
- Régularisation des sommes non distribuables		0,000
- Régularisation des sommes distribuables		0,000
-droit de sortie		0,000
VARIATION DE L'ACTIF NET		-414,424
AN4- Actif net		
En début de l'exercice		100 000,000
En fin de l'exercice		99 585,576
AN5- Nombre de parts		
En début de l'exercice		10 000
En fin de l'exercice		11 285
VALEUR LIQUIDATIVE		8,825
AN6- Taux de rendement		-11,75%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Exercice clos le **31 décembre 2013**

(unité = en Dinar Tunisien)

1. Présentation du Fond

FCP UNIVERS AMBTION CEA est un fond commun de placement de catégorie mixte, régi par le code des organismes de placement collectif.

Il a été créé le 26 mars 2013 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres du fond est assurée par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière SCIF.

La BTK et la SCIF ont été désignées distributeurs des titres du FCP UNIVERS AMBITON CEA.

La BTK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2013** sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2.1. Principes comptables appliqués

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.2. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété à leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

2.3. Evaluation des placements :

Les placements en actions sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente. Lorsque les conditions du marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

2.4. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1. Note sur le portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 97 667,193 dinars et se détaille ainsi :

Actions et droits rattachés :

Actions	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2013	% de l'Actif Net
AMS	1 485	12 985,250	9 787,635	9,83
ARTES	1 250	10 005,000	8 060,000	8,09
ASSAD	750	5 831,040	5 228,250	5,25
ATL	3 000	10 100,000	7 188,000	7,22
ATTIJARI BANK	490	7 938,000	7 961,520	7,99
BEST LEASE NS	2 500	5 250,000	5 290,000	5,31
BTE	250	6 950,000	6 175,750	6,20
CC	2 800	10 720,000	9 321,200	9,36
CIL	280	4 071,200	3 894,800	3,91
EURO-CYCLES	754	8 444,800	6 945,848	6,97
HANNIBAL LEASE	39	370,500	346,710	0,35
ONE TECH HOLDING	1 400	9 473,910	9 076,200	9,11
SAH	40	374,000	374,000	0,38
SFBT	640	8 515,600	8 507,520	8,54
SOTUVER	1 440	9 849,000	9 509,760	9,55
Total actions	17 118	110 878,300	97 667,193	98,06

Les entrées en portefeuille titres durant l'année 2013 se détaillent ainsi :

Actions et droits rattachés

	Quantité	Coût d'acquisition
Actions cotées	18 490	124 104,000
Droits d'attribution	2 600	11 469,160
Droits de souscription	3 580	2 946,200

Les sorties du portefeuille titres du 26 mars 2013 au 31 décembre 2013 se détaillent ainsi :

Actions et droits rattachés :

	Coût d'acquisition
Actions cotées	24 333,300
Droits d'attribution	2 953,560
Droits de souscription	354,200

3.2 Note sur les revenus de portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent 3 063,000 dinars pour la période du 26 mars au 31 décembre 2013 et se détaillent ainsi :

Revenus du portefeuille titres	du 26/03/2013 au 31/12/2013
Revenus des actions	3 063,000
Revenus des titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier	0,000
TOTAL	3 063,000

3.3. Note sur les placements monétaires et les disponibilités

Les montants placés sur le marché monétaire et les avoirs disponibles s'élèvent au 31/12/2013 à 3 620,942 Dinars et se détaillent comme suit :

➤ **Les disponibilités :**

Disponibilités	Valeur au 31/12/2013	% de L'Actif Net
Avoirs en Banque	3 591,161	3,61
Intérêts courus sur compte bancaire	29,781	0,03
Total des disponibilités	3 620,942	3,64

3.4. Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires et la rémunération du compte de dépôt, durant l'année 2013, s'élèvent à 409,896 dinars et se détaillent comme suit :

Revenus des placements monétaires	du 26/03/2013 au 31/12/2013
Rémunération du compte de dépôt	409,896
TOTAL	409,896

3.5. Notes sur le passif

Le total des passifs exigibles s'élève au 31/12/2013 à 1 702,559 dinars et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2013
Opérateurs Créditeurs	385,279
Gestionnaire	295,525
Dépositaire	89,754
Autres Créditeurs Divers	1 317,280
Commissaire aux comptes	1 293,441
Conseil du Marché Financier	8,839
Charges à payer	15,000
TOTAL	1 702,559

3.6. Notes sur les charges

Nature des charges	du 26/03/2013 au 31/12/2013
Charges de gestion des placements	987,199
Commissions de gestion	897,445
Commissions de dépôt	89,754
Autres Charges	1 504,908
Honoraires du commissaire aux comptes	1 293,441
Redevances CMF sur les OPCVM	76,067
Etats Impôts et taxes	135,400
TOTAL	2 492,107

3.7. Notes sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'année 2013 se détaillent ainsi :

Capital au 26/03/2013	
Montant	100 000,000
Nominal	100 000,000
Nombre de titres	10 000
Nombre de porteurs de parts	9
Souscriptions réalisées	
Montant	11 884,784
Nominal	12 850,000
Régularisation des sommes non distribuables	-965,216
Nombre de titres émis	1 285
Nombre de porteurs de parts nouveaux	8
Rachats effectués	
Montant	0,000
Nominal	0,000
Régularisation des sommes non distribuables	0,000
Nombre de titres rachetés	0
Nombre de porteurs de parts sortants	0
Capital au 31/12/2013	
Montant	98 476,928
Nominal	112 850,000
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	459,810
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	-13 211,107
Frais de négociation	-656,559
Régularisation des sommes non distribuables	-965,216
Modification comptable	0,000
Nombre de titres	11 285
Nombre de porteurs de parts	17

3.8. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés et diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat de parts.

	31/12/2013
Résultats distribuables	980,789
Régularisations de l'exercice	127,859
Sommes distribuables	1 108,648

4. Autres informations

4.1. Données par parts et ratios pertinents

	2013
REVENUS DES PLACEMENTS	0,308
Charges de gestion des placements	-0,087
REVENU NET DES PLACEMENTS	0,220
Autres produits	0,000
Autres charges	-0,133
RESULTAT D'EXPLOITATION	0,087
Régularisation du résultat d'exploitation	0,011
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	0,098
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,011
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-1,171
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,041
Frais de négociation	-0,058
Plus ou moins values sur titres et frais de négociation	-1,188
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-1,101
Droits d'entrée et droits de sortie	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	-1,188
Régularisation du résultat non distribuable	-0,086
Sommes non distribuables de l'exercice	-1,274
Distribution de dividendes	0,000
VL	8,825
Ratios de Gestion des Placements	2013
Charges de gestion des placements / Actif net moyen*	0,999%
Autres Charges / Actif net moyen	1,523%
Résultat distribuable de l'exercice/ Actif net moyen	1,122%

* L'actif net moyen = somme de l'actif net de l'année / nombre de jours de l'année= 281 jours

4.2. Rémunération du gestionnaire

La gestion de FCP UNIVERS AMBITION CEA est confiée à la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière SCIF - Intermédiaire en Bourse. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du Fond.

La commission de gestion est de 1% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent

4.3. Rémunération du dépositaire

La BTK assure les fonctions de dépositaire des avoirs de FCP UNIVERS AMBITION CEA. Elle est chargée à ce titre :

- de la conservation des titres de FCP UNIVERS AMBITION CEA.
- de l'encaissement des prix de vente des titres ainsi que des dividendes revenant à FCP UNIVERS AMBITION CEA

En contre partie de ses services, la BTK perçoit une commission annuelle, qui est égale 0,1% HT de l'actif net prélevée quotidiennement et payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent, avec un minimum de 500 dinars, lequel minimum n'est pris en considération qu'à partir du deuxième exercice du fond.

4.4. Honoraires du Commissaire aux Comptes

Les honoraires du Commissaire aux Comptes sont à la charge de FCP UNIVERS AMBITION CEA. Les frais pris en charge aux titres de l'année 2013 sont de 1 293,441 dinars TTC.

4.5. Redevance CMF sur les OPCVM

La redevance perçue par le Conseil du Marché Financier sur FCP UNIVERS AMBITION CEA est fixée à 1/365 de 0,1% de l'actif net, arrêté quotidiennement.

La commission est acquittée par FCP UNIVERS AMBITION CEA au profit du CMF est calculée sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. L'actif net utilisé est celui calculé avant provisionnement des redevances dues au CMF de la journée.

Le montant de cette redevance est versé au CMF par le gestionnaire du fond, et ce, au plus tard le dernier jour ouvrable de la première quinzaine du mois suivant.

4.6. Frais d'actes, d'enregistrements et de publications :

Il s'agit des frais d'enregistrements, de publications et d'insertions au Journal Officiel des documents des assemblées générales et des conseils d'administration.

4.7. Frais bancaires :

Il s'agit des frais sur encaissement chèque et les frais des placements monétaires.